

DANS L'ARCHIPEL PLANÉTAIRE DE LA CRIMINALITÉ FINANCIÈRE

Le marché de la loi rend les délinquants prospères

Jean de Maillard, Le Monde diplomatique, avril 2000.

Ce qui est rare est cher, prêchent toutes les chapelles de la pensée libérale, pour en déduire aussitôt que l'exploitation de la rareté est source de toutes les richesses. Et pour en conclure que le fondement de toute économie vertueuse est la capacité laissée aux acteurs du marché d'accéder aux biens rares qui les rendront riches. Qu'est-ce alors qui est rare, dans un monde où le développement des nouvelles technologies supprime les distances et permet d'atteindre, dans des recoins toujours plus étroits, les « niches » de rareté que l'on pourra mettre en valeur ?

Cette faculté nouvelle pose, dès lors, une question préalable : celle du caractère licite de la production et du commerce de certaines marchandises ou de certains services. Les libéraux oublient fréquemment, en effet, que les lois du marché ont certes leur logique d'autorégulation, mais que celle-ci ne doit pas empêcher la société, par l'intermédiaire de ses organes de représentation, de fixer les règles du jeu, d'énoncer ce qui peut ou non entrer dans le commerce. A défaut, la seule loi qui demeure est celle de la jungle, et l'homme est ravalé au rang d'un objet, lui-même monnayable et commercialisable à l'envi.

La dérégulation qui caractérise l'actuelle mondialisation n'a, hélas, rien retenu de cette évidence. Elle a, au contraire, ouvert un nouveau marché à l'échelle de la planète, dont on n'a guère encore pris la mesure, et dont l'aveu même est redouté. Il constitue en effet la face noire de la globalisation économique et financière, et il rappelle en permanence une vérité dont on préférerait taire la monstruosité. Ce marché est celui de la loi exploitée par le crime. Celui-ci étant un phénomène indissociable de toute communauté humaine, chaque société a, par conséquent, non seulement les crimes qu'elle mérite, mais aussi ceux qui lui ressemblent et la font être ce qu'elle est. Une société mondiale qui prétend s'édifier sur les décombres des lois nationales, sans chercher à reconstituer, à un autre niveau, les normes sociales, transforme ainsi l'*agora* en vaste bazar où même les Etats se précipitent pour mettre à l'encan leurs réglementations.

Ce n'est pas le crime qui est rare, bien entendu, mais ce qu'il permet au contraire d'exploiter, c'est-à-dire la loi, devenue un marché sous l'effet d'une triple mutation. Tout d'abord, les Etats ont laissé leurs frontières s'ouvrir en grand aux négoce criminels, avant même tous les autres. Sans doute n'ont-ils guère eu le choix, les trafiquants de drogue des années 60 - ces véritables pionniers de la mondialisation - n'ayant évidemment demandé d'autorisation à personne pour organiser à l'échelle planétaire les trafics de la marchandise la plus chère et la plus rentable du monde.

L'histoire ne manque cependant pas d'ironie, comme le constatèrent à leurs dépens les autorités américaines. S'inquiétant, au début des années 70, de la renaissance du marché de l'héroïne, et l'attribuant aux seuls chimistes et trafiquants français, elles exigèrent et obtinrent du gouvernement de l'époque qu'il éradique la célèbre French connection alors basée à Marseille. Mais le seul résultat concret de l'élimination de cette filière fut de favoriser la métastase mondiale des trafics, désormais pris en charge par les mafias sicilienne et nord-américaine. Le centre de gravité des réseaux se déplaça alors vers les Etats-Unis, la grande nation du commerce et le chantre du libre-échange. On connaît la suite.

La leçon à retenir ? Le crime est devenu l'une des activités économiques les plus florissantes, exercée par des professionnels qui ont intégré toutes les règles du management moderne et savent, en particulier grâce à une flexibilité inégalée au sein de l'économie formelle, exploiter toutes les ressources rares que leur offrent les déséquilibres économiques, politiques et sociaux partout dans le monde. Ils ont su en faire la substance de leurs activités et la source de leurs formidables profits. La grande criminalité actuelle, s'il fallait la définir sommairement, est la capacité de valoriser les différentiels causés par les déficits de régulation politique, économique et sociale en n'importe quel endroit de la

planète et à n'importe quel moment.

Un pays en guerre, que ses habitants veulent fuir, provoque un exode que les mafias rançonnent en organisant les réseaux d'émigration clandestine. Un pays où les populations défavorisées cherchent, dans les paradis artificiels de la drogue, à grappiller quelques instants d'oubli de leur misère - et quel est le pays qui y échappe ? - transforme des milliers ou des millions de toxicomanes, prisonniers de leur dépendance, en marigot où viennent se goinfrer les plus grandes fortunes de la planète. Un pays où les inégalités de richesses et les disparités sociales sont telles que les plus malheureux n'ont plus que leur corps à solder voit s'abattre les réseaux de trafiquants d'êtres humains qui, des femmes, des enfants, du travail ou des organes, font le plus fructueux des commerces.

La liste est, hélas, devenue infinie de ces dysfonctionnements de nos sociétés : celles qui sont riches, mais ont leurs pauvres à exploiter ; celles qui sont pauvres, mais ont leurs riches qui les exploitent, où la misère est devenue une matière première de choix avec laquelle se fabrique une marchandise que les interdits sociaux valorisent. Et ce par la force de lois créant des prohibitions qu'elles se montrent impuissantes à faire respecter.

Les deux autres évolutions qui ont fait de la loi un marché prospère, pour ceux dont le métier est de la violer, découlent de la première, et leur actualité est devenue, elle aussi, permanente. Incapables, en effet, de contrôler les flux de l'internationalisation de l'économie, les Etats ont commencé par faire ce que font toujours les tacticiens roués s'inspirant de la classique boutade de Cocteau : « *Puisque ces mystères me dépassent, feignons d'en être l'organisateur.* » A l'imitation de M. Ronald Reagan et de Mme Margaret Thatcher, dont le pragmatisme favorisait une démarche ne s'embarrassant guère de scrupules, les Etats ont alors rapidement abaissé les barrières qui limitaient le commerce et la circulation des marchandises et des capitaux. Ils se souciaient peu de savoir ce qu'ils libéraient ainsi réellement, du moment que cela se monnayait en espèces sonnantes et trébuchantes. Ils oublièrent simplement, ou peut-être même l'ignoraient-ils, que la première économie internationalisée était déjà celle du crime, dotée d'une bonne longueur d'avance sur tous les autres secteurs d'exploitation des biens rares.

On franchissait pourtant une étape, dont on commence seulement à reconnaître la redoutable portée. Non contents, en effet, de ne plus pouvoir maîtriser les flux d'échanges de biens, de services et surtout de capitaux, les Etats se sont engagés dans une folle surenchère pour capter les flux financiers et attirer chez eux les activités les plus rentables, en éliminant les dernières contraintes pouvant freiner les échanges et le commerce transfrontaliers.

Aux criminels qui avaient appris, tout seuls et très vite, à exploiter toutes les ressources du désordre mondial, on fournissait ainsi l'occasion non seulement d'enraciner leur commerce « légicide » dans les sociétés en crise, mais encore d'en tirer des profits en réintégrant leurs gains illicites dans une économie et une finance complaisantes, avides de capitaux toujours frais et de moins en moins regardantes sur leur origine au fur et à mesure qu'elles se dérégulent.

La troisième étape, sans doute la plus perverse, n'est que la prolongation des précédentes. Sans elle, la dérégulation mondiale de l'économie et de la finance n'aurait pu prendre son fulgurant essor. Il s'agit, en effet, du développement des centres financiers offshore. Plus connus sous le nom de paradis bancaires et fiscaux, ils sont surtout devenus, au fil du temps, des paradis policiers et judiciaires où s'organise consciencieusement le détournement de toutes les lois de la planète. Ils utilisent, paradoxalement, les règles d'un monde en voie de disparition - celui où la souveraineté se définissait par une emprise territoriale - pour rendre totalement virtuelles l'économie et la finance mondiales.

Si ces centres obligeants du libéralisme international ne servaient qu'à l'évasion fiscale, le tort qu'ils portent à une économie loyale serait sans doute important, mais circonscrit. On peut même penser que les Etats des pays industrialisés, directement affectés par les pertes de ressources, auraient facilement trouvé des solutions limitant leurs préjudices.

Mais le mal est d'une tout autre nature, et c'est parce que les intérêts directs des Etats ne sont pas en cause, ou parce que ces derniers y gagnent beaucoup plus qu'ils n'y perdent, que les pratiques des centres offshore ont pu prospérer. Ils ont fait franchir une étape supplémentaire au mouvement de « désouverainisation » en utilisant précisément leur souveraineté comme un élément du commerce mondial le plus prospère : ils édictent, en effet, des législations dont la seule finalité est de permettre d'échapper, quel qu'en soit le mobile, aux normes légales des autres pays.

Perversion du principe de souveraineté

IL est étrange d'observer que les derniers territoires souverains, c'est-à-dire capables d'opposer impunément à la communauté internationale leur loi propre, sont tantôt des micro-pays, dont la souveraineté internationale est souvent imprécise ou discutable sur le plan juridique, tantôt les parties du territoire d'un pays admis dans le concert des Etats, mais qui protège les activités qui viennent s'y dissimuler précisément pour cette raison. Alors que le droit d'ingérence est revendiqué pour régler certains conflits locaux, on continue pourtant de s'interdire, au nom du principe sacré de la souveraineté nationale, toute influence sur les pays qui monnaient cette souveraineté et vendent leur législation aux plus offrants.

Ceux qui, par de simples jeux d'écritures, ont la capacité d'exporter ou d'expatrier leur patrimoine ou leurs activités dans ces trous noirs de l'économie et de la finance mondiales n'agissent que grâce à la complicité de leurs propres Etats d'origine. Pourquoi ceux-ci se sont-ils accommodés aussi facilement de la pire des perversions d'un principe de souveraineté que des « pays voyous » ou des « territoires brigands » caricaturent par un usage cynique ? Parce que ces derniers mettent justement en avant les règles d'une souveraineté qui est encore à la base des relations internationales, même si elles sont totalement obsolètes en pratique.

Cette fiction arrange finalement tout le monde, puisqu'elle évite d'affronter le formidable défi lancé aux gribouilles de la mondialisation. Celle-ci s'est construite sur une déréglementation forcenée, et il faudrait, si l'on voulait en remonter le cours, s'aventurer dans la construction d'un nouvel ordre mondial dont la seule évocation donne le frisson.

Tout le reste n'est que poudre aux yeux. Les déclarations des chefs d'Etat et de gouvernement, psalmodiées comme une litanie rituelle lors de chaque sommet international, ne débouchent sur rien, car personne ne veut toucher à l'essentiel. Les résultats de la lutte contre le blanchiment, la corruption, les fraudes et les trafics internationaux sont ridicules. Ils ne représentent qu'un infime pourcentage d'une délinquance qui explose partout. La criminalité internationale se chiffre par centaines de milliards de dollars tous les ans, qui vont se recycler tranquillement dans l'économie et la finance formelles, sans que personne s'en soucie vraiment.

Les Etats et leurs policiers proclament évidemment le contraire, et ils affichent comme autant de victoires quelques textes particuliers, telle la récente convention de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la corruption des fonctionnaires internationaux, ou l'alignement d'un nombre croissant de pays sur les quarante recommandations du Groupe d'action financière internationale (GAFI). Mais ces quelques progrès imperceptibles s'écrasent sur le mur infranchissable d'une logique d'airain : il ne sert à rien d'interdire ce que l'on n'a pas les moyens d'empêcher, à moins qu'on ne veuille seulement faire croire qu'on agit quand on ne fait rien.

La répression menée distraitemment contre des pratiques qu'on encourage par ailleurs conduit, dans les meilleurs des cas, à condamner au hasard quelques boucs émissaires qui, sans aucun doute, le méritent pleinement, mais qui servent d'alibi à tous les autres qui ne seront jamais inquiétés.

Cela ne signifie pas qu'il faille renoncer à poursuivre les criminels, mais cela veut dire qu'au contraire, aujourd'hui, on ne le fait pas parce qu'on ne s'est pas doté des moyens nécessaires.

Il faudrait, pour cela, tirer les conclusions de la mondialisation et reconnaître que la communauté internationale a le droit d'imposer aux Etats gangsters, ainsi qu'à leurs complices publics et privés, les règles minimales d'un Etat de droit. Mais il faudrait alors renoncer aux formidables profits que procure l'exploitation éhontée du marché de la loi...

Jean de Maillard

Magistrat ; vice-président du Centre d'études sur le blanchiment et la corruption (CEBC) ; auteur, notamment, de l'essai *Le marché fait sa loi*, 2001.